

BILAN ET SUITES A DONNER AU RAPPORT DEFINITIF DE LA CRC

A l'issue du contrôle, la CRC a émis les recommandations suivantes :

- **Recommandation n°1** : Évaluer le projet de territoire à mi-mandat ;
- **Recommandation n°2** : Annexer au règlement intérieur un dispositif relatif aux règles déontologiques précisées par la charte de l'élu local ;
- **Recommandation n°3** : Établir, conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, un rapport détaillé et pédagogique sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences ;
- **Recommandation n°4** : Élaborer un schéma de mutualisation pour contribuer à une meilleure structuration du territoire intercommunal ;
- **Recommandation n°5** : Définir un coût au m² des terrains à vendre en prenant en compte l'intégralité des coûts supportés par l'établissement et harmoniser leur tarification en fonction de critères objectives (localisation, disponibilité foncière, ...) ;
- **Recommandation n°6** : Veiller à retracer l'ensemble des opérations ayant un impact financier sur les budgets annexes afférents.

Recommandation	Pages	Quoi	Pilote	Quand/comment	Etat d'avancement	Année de réalisation
	5	Regret de l'absence d'un service mutualisé de la commande publique	Commande publique	Convention existante mais non opérationnelle à ce jour ; des soutiens occasionnels aux communes	Mise en place de conventions	2025
	5	Projet de rédaction d'un guide des procédures internes regroupant diverses notes de services	DG et Ressources	DGS pour le guide de l'encadrant RH pour la mise à jour de l'actualisation du règlement intérieur + mise à jour d'autres documents (charte informatique).	Délibération du bureau communautaire du 14/02/24 adoptant le nouveau règlement intérieur Guide de l'encadrant remis en codir élargi du 16/02/24 Charte managériale présentée en codir du 23 mai 2024	2024
	5	Constat d'un fort nombre d'avenant – mieux définir nos besoins Augmentation enveloppe pour le siège	Commande publique	Réexpliquer les procédures en réunion avec les responsables Création d'une procédure pour la CC intitulée « circuit de l'acte d'achat » + tableau d'ebord Déroulement rétro-actif des projets (DRAP)	Intervention de l'acheteuse de la CCFE au dernier Codir élargi 03/10/23 pour réexpliquer les procédures (dont définition du besoin)	2023
R1	3 + 11 s.	Evaluation du projet de territoire à mi-parcours (1.3.2)	DG	Séminaire élus du 02/12/2023 Présentation en commissions, en Codir réunion dgs Au sein des commissions thématiques intercommunales rappellent des fiches actions et de leur avancement	Réalisé Fait	2023 et 2024
		Absence de pacte de gouvernance (1.3.2)	DG	Le CC du 30/09/20 a fait le choix de ne pas en instaurer	Pas d'obligation La Gouvernance politique actuelle convient aux élus	pas à l'ordre du jour
		Mesures de solidarité territoriale insuffisantes	DG	Nouveau PFF avec FC solidaire versé aux communes < 1000	Acté par délibération du 08/11/23	2023
R2	12	Annexer au règlement intérieur un dispositif relatif aux règles de déontologies précisées par la charte de l'élu local (1.3.2)		Prévoir de repasser le règlement en bureau (ou en CC ?) pour mettre cette annexe		fin 2024-2025
R3	13 - 14-15	La CC Forez-Est n'a pas encore établi de bilan a posteriori des charges transférées mais seulement un tableau succinct (crèches notamment)	Finances	s'employer à exposer de manière plus précise et concrète l'évolution du coût des missions transférée à la CC Forez-Est au regard de leur estimation au moment de la fixation du montant des AC	En cours d'élaboration avec un cabinet extérieur	2027
		Etablir un rapport détaillé et pédagogique sur l'évolution des montants des AC au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences			En cours d'élaboration avec un cabinet extérieur	2027
					Voir questionnaire du séminaire du 02/12/23	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240926-20240022609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

R4	3 + 16 -17	Etablir un schéma de mutualisation	DG	<i>P16 Il est rappelé que la CCFE n'en a pas mis un en place alors qu'il était obligatoire jusqu'en 2019</i>	La majorité des élus communautaires ne souhaitent pas développer un schéma de mutualisation non obligatoire depuis 2019	2023
		Recommandation d'adopter des outils informatiques communs pour assurer une sécurité informatique optimale + préparer une mutualisation des services finances et RH en faisant l'acquisition de logiciels identiques pour faciliter la mutualisation le moment venu			Crainte des communes de ne plus contractualiser avec des entreprises locales mais la CRC rappelle que la préférence locale ne peut pas être un critère d'attribution.	<i>La possibilité sera étudiée avec les communes en fonction de la nécessité de remplacement pour les logiciels.</i>
R5	22-23	Définir un cout au m ² des terrains à vendre en prenant en compte l'intégralité des coûts supportés par l'établissement et harmoniser leur tarification en fonction de critères objectives	pôle développement territorial	Retour de la recommandation à la commission économie du 15 novembre 2023 : proposition d'augmenter le prix de de la ZA du Font De l'Or à 40 € HT et de veiller pour les nouveaux projets de ZA de se rapprocher du prix de revient	délibération conseil communautaire du 07 février 2024 validant le tarif de la ZA du Font de l'Or	2023-2024
				réévaluation du bilan financier du projet ZAC des Murons II en augmentant le tarif de 55 € à 70 €	validation du CRACL 2023 au conseil communautaire de septembre 2024	2025-2026
	24	Le ROB : a/ sur la masse salariale : Préciser la ventilation des rémunérations, part du RI, NBI, temps de travail effectifs et avantage en nature à indiquer bien respecter toutes les dispositions de D2312-3 du CGCT	RH	Engagement à corriger ces omissions dans le prochain DOB	Fait et retranscrit dans le nouveau ROB présenté en Conseil communautaire du 07/02/24	2024
	25	Rapport développement durable : faire un rapport plus ambitieux et plus prospectif (définir des objectifs plus précis en matière de PCAET, CRTE...)	EPEP		Rapport durable présenté par délibération du 7 février 2024 avec une présentation plus prospective	
	25	Rapport sur la situation en matière d'égalité hommes-femmes	Tous les pôles avec leurs politiques publiques	Présenter ce que font les services pour lutter contre ces inégalités (Ex en RPE : campagne d'affichage de sensibilisation sur les représentations par genre)	Nouveau plan d'actions F/H pour les politiques internes (validé en bureau communautaire du 14/02/24) mais il reste à réaliser un rapport en matière d'égalité H/F tourné sur les politiques extérieures	2025
Il manque la politique de réduction des inégalités dans le cadre des compétences de l'EPCI : CCFE muette sur l'exercice des missions et des politiques menées		RH en transverse	mieux documenter le RSU sur le sujet	en cours		
Cofe qui doit approfondir + réaliser un diagnostic + plan d'actions + élaborer des outils de pilotage, de suivi et d'évaluation		RH	A voir pour confier une partie des missions aux assistants de prévention en lien avec la Conseillère de prévention	en cours		
	27-28	Annexe « Etat du personnel » au compte administratif	RH	Bien veiller à l'absence d'erreur : le nombre d'emploi permanent budgétaire doit être égal à l'effectif pourvu (et non pas inférieur)	Etat du personnel fait pour le BP 2024 et le CA 2023 en veillant à ne pas reconduire l'erreur de l'année dernière	2024
	29	Les immobilisations : Se rapprocher du comptable pour apurer les immobilisations en cours	Finances		Fait	2023
	30	Les amortissements : Mettre à jour la délib du CC du 02/11/22 en précisant expressément les durées d'amortissement par type de bien	Finances		Concerne uniquement une ligne du tableau des durées d'amortissement.	sept-24
	31	Les opérations de suivi de stock : Incohérence entre le BA «immobilier d'entreprise SAMRO » (ne retraçant aucun stock) et la délib du 26/06/19 créant ce budget	Finances		Trop tard. ???	x
		Consigne de bien retracer toutes les opérations dans les différents BA				

caractère prospectif : à vérifier ?

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240926-20240022609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

R6	32	Veiller à retracer l'ensemble des opérations ayant un impact financier sur les budgets annexes afférents			idem	2025
	32	Les provisions obligatoires : A l'avenir prévoir de prendre une décision spécifique pour les constitutions de provisions + invitation à constituer des provisions facultatives	Finances		Réflexion en cours en fonction des risques et projets envisagés.	2025-2026 avec DDFIP
	33	La CCFE doit préciser l'évaluation des charges indirectes (RH, finances, ...) qui se rapportent aux BA	Finances			2025
	38	Avec la REOM 2023, nécessité d'imputer l'ensemble des opérations financières sur un BA distinct comme il est de règle pour un EPIC	Finances			2025
	39	Les emprunts : Dans le cadre des investissements à venir, la CCFE est invitée à tenir compte de ses capacités de mobilisation de fonds de roulement afin d'apurer une partie de ses réserves « excessives ».	Finances			
	43	Régime indemnitaire : La délib du 01/06/22 ne relate pas la liste des emplois éligibles susceptibles de pouvoir bénéficier de l'IHTS ni les domaines d'activité	RH	Prévoir d'annexer une liste à la délibération RIFSEEP du 01/06/23	Omission comblée avec nouvelle délibération du CC du 27/03/24	2024
	44	Régime indemnitaire CIA : La délib du 01/06/22 ne fixe pas les montants max du CIA pour les A1 et A2 en dépit de 714-5 du CGFP	RH	Prévoir de fixer les montants A2 et A1 du CIA en modifiant la délibération du 01/06/22	Caractère « confidentiel » remplacé par des montants pour les A1 et A2 avec nouvelle délibération du CC du 27/03/24	2024
	44-45	Emploi de direction : Soit modifier les docs (organigramme, procédure interne, arrêtés de délégation) soit faire coïncider les fonctions du directeur des servies avec le statut d'emploi fonctionnel	RH	Point de fragilité juridique	Création d'un emploi fonctionnel pour un poste de DGS par délibération du Conseil communautaire du 17/07/24	2024
	4 et 46 +50	Améliorer la publicité des contrats de projet / Recours contractuels (focus sur contrats de projet) Rectifier pour l'avenir l'ordre de publication des actes de vacance et de création de poste	RH	Bien penser à établir d'abord la délibération créant le poste avant de faire la déclaration de vacance/de publicité Point de vigilance pour l'avenir A diffuser en réunion d'équipe RH pour rappel et application	Rappel fait en réunion d'équipe RH du 14/11/2023 En attente de nouveaux cas pour montrer l'exemple	2023
	48	Les 1607h Supprimer la journée du président pour bien faire respecter la durée légale du travail	RH	Journée du président supprimée des annexes du RI en cours d'actualisation (prévu au passage du BC du 14 février 2024)	Délibération du bureau communautaire du 14/02/24 adoptant le nouveau règlement intérieur et supprimant la journée du président dans l'annexe 4 des ASA	2024
	50	Les ASA : Garder en tête que notre régime actuel des ASA, sans être contraire à la réglementation, « apparaît globalement plus favorable aux agents de l'EPCI »	RH	x	x	x
	4 et 50	La chambre invite la CCFE à revoir les règles de mutation des agents notamment dans le cadre des LDG (bonne communication des offres, ...)	RH	Indiquer dans le bilan LDG de sept 24 + à revoir dans les LDG 2024	Fait à l'occasion du bilan intermédiaire des LDG présenté en CST du 05/10/23 : précision a été faite des choix opérés par la CCFE en matière de mobilité interne, à savoir la volonté de ne pas imposer de durées minimales et maximales + ont été formalisés des points de vigilance sur les conséquences d'une mobilité interne pour le candidat et pour la collectivité Point qui sera remis en débats au renouvellement des LDG en 2026	2023 (en attente 2026)
	51	Travailler sur la mutualisation du service de la commande publique	Commande publique	Voir R4		
	51	Formaliser un guide interne des procédures, dont celle de la passation et attribution des marchés	DG / juridique	Notre projet de guide à destination des encadrants intègre-t-il bien les procédures/note de servies liées à la passation et attribution des marchés ?	intégration en cours dans le guide de l'encadrant ou reprendre note de service	2024
	54	Nombre trop important des avenants aux marchés : nécessité de mieux maîtriser les coûts de réalisation des futurs investissements et notamment le futur siège	DG / juridique			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240926-20240022609-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024